

ARRETE DAJI/2022/SIGNATURE/N°011

Portant délégation de signature

à

Monsieur Jean-Louis MEGE
Directeur de l'Ecole Doctorale 62
« Sciences de la Vie et de la Santé »

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A),
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université,
- Vu la charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé »,
- Vu la délibération n°2018/10/04-13 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université en date du 4 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Louis MEGE, Directeur de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé »,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Jean-Louis MEGE, Directeur de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé »** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour l'Ecole Doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé » (ED62), les actes qui suivent.

Chapitre I **Affaires Financières**

Article 2

Monsieur Jean-Louis MEGE, Directeur de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé » reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de mission), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget de l'ED62 :

- CF 9800D062.

Chapitre II Etudes et Vie Universitaire

Article 3

Monsieur Jean-Louis MEGE, Directeur de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé » reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Autorisation d'inscription en doctorat avec dispense de 2^{ème} année de Master.

Chapitre III Dispositions Générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Ecole Doctorale 62 « Sciences de la Vie et de la Santé », en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2022

Vu et pris connaissance,

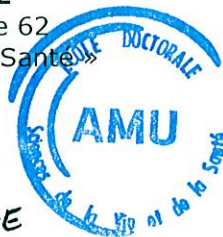
Le délégataire

Monsieur Jean-Louis MEGE

Directeur de l'Ecole Doctorale 62
« Sciences de la Vie et de la Santé »



Jean-Louis MEGE



Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

